

Préparez-vous pour réduire les répercussions des phénomènes météorologiques extrêmes

Protégez votre maison ou votre entreprise contre les inondations

NOUVELLES

Le 4 avril 2018

La fréquence des épisodes de pluie abondante et soudaine et des inondations a fortement augmenté au cours des dernières années, et l'Ontario souhaite rappeler aux résidents de prendre des mesures pour protéger leur maison contre les dommages causés par les inondations.

La meilleure façon de vous préparer aux phénomènes météorologiques extrêmes est de prendre les mesures de protection nécessaires. Pour réduire les risques d'inondation, vous pouvez par exemple :

- installer un clapet antiretour;
- réparer les fissures au sous-sol;
- vérifier que les tuyaux de descente pluviale se déversent loin de la maison;
- débrancher les drains de fondation du réseau d'égouts et installer une pompe de vidange;
- niveler le sol de manière à ce qu'il forme une pente s'éloignant de la maison.

Une police d'assurance adéquate peut également vous protéger contre les pertes financières en cas de dommages causés par une inondation. Les compagnies d'assurance offrent divers types et niveaux de couverture et évaluent individuellement les risques liés à chaque propriété.

En raison du changement climatique, l'Ontario connaît un plus grand nombre de phénomènes météorologiques extrêmes. Le gouvernement prend des mesures pour mieux protéger notre environnement et aider la population à s'adapter au changement du climat grâce à son [Plan d'action contre le changement climatique](#). En outre, il a récemment restructuré ses programmes d'aide pour la reprise après une catastrophe afin de mieux aider les résidents, entreprises et localités touchés à se remettre sur pied après une catastrophe naturelle comme une inondation.

De 2011 à 2016, la province a activé ses programmes d'aide pour la reprise après une catastrophe dans 56 municipalités et versé plus de 40 millions de dollars d'aide provinciale. L'an dernier seulement, l'Ontario a mis de côté jusqu'à 12,5 millions de dollars pour fournir de l'aide en cas de catastrophe à des particuliers, entreprises et municipalités dans 37 collectivités touchées par des inondations.

Grâce au Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe (PASRC), l'Ontario verse de l'aide financière aux particuliers, aux agriculteurs, aux propriétaires de petites entreprises et aux organismes sans but lucratif admissibles. Le PASRC vise les éléments essentiels – par exemple les coûts de nettoyage et de remplacement des biens nécessaires

comme les appareils de chauffage et les appareils ménagers de base. Toutefois, il ne couvre pas la totalité des coûts de remplacement et ne comprend pas d'aide pour les dépenses couvertes par une assurance.

Aider les particuliers et les collectivités à se rétablir après une catastrophe naturelle fait partie du plan de l'Ontario visant à miser sur le mieux-être, à créer des possibilités d'avenir et à rendre la vie plus abordable en cette période d'évolution rapide de l'économie. Notre plan comprend un salaire minimum plus élevé, l'amélioration des conditions de travail, la gratuité des frais de scolarité pour des centaines de milliers d'étudiants, un meilleur accès à des services de garde d'enfants abordables ainsi que les médicaments d'ordonnance gratuits pour les personnes de moins de 25 ans et de 65 ans et plus, grâce à la plus grande expansion de l'Assurance-santé en une génération.

CITATIONS

« Nous avons tous un rôle à jouer pour ce qui est d'atténuer les effets du changement climatique et de répondre aux catastrophes naturelles plus fréquentes. Les pluies torrentielles et les inondations record qui se sont produites en 2017 étaient sans précédent. Je tiens à souligner les efforts extraordinaires déployés par les travailleurs des services d'urgence, les dirigeants municipaux, les bénévoles et les résidents de toute la province qui ont été touchés par une catastrophe dans leur localité. Le printemps est arrivé, et il importe de se préparer à d'éventuelles inondations. »

— Bill Mauro, ministre des Affaires municipales

FAITS EN BREF

- Dans le cadre du Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe (PASRC), jusqu'à 8,7 millions de dollars ont été affectés aux particuliers, aux petites entreprises, aux agriculteurs et aux organismes sans but lucratif touchés par une inondation en 2017.
- L'an dernier, l'Ontario a activé le PASRC dans diverses municipalités, notamment dans les régions de Windsor et du comté d'Essex, le comté de Renfrew, la région du Centre-Ouest et des collectivités situées le long de la rivière des Outaouais.
- Nombre de municipalités – notamment les villes de Toronto, de Windsor et d'Ottawa – offrent aux propriétaires des subventions pour réduire les risques d'inondation. Veuillez communiquer avec votre municipalité pour connaître les programmes de prévention des inondations qui sont offerts localement.

POUR EN SAVOIR PLUS

[Lignes directrices du Programme d'aide aux sinistrés pour la reprise après une catastrophe](#)

[Lignes directrices du Programme d'aide aux municipalités pour la reprise après une catastrophe](#)

[Apprenez comment vous préparer et quoi faire en cas de catastrophe](#)

Mark Cripps, Bureau du ministre
416 585-6842
Mark.Cripps@ontario.ca

ontario.ca/mam
Available in English

Praveen Senthinathan, Direction des communications
416 585-7006
MMA.media@ontario.ca